

## 2 Politique

Contentieux électoral/Audience publique à la Cour constitutionnelle

## Les rapports d'instruction portés à la connaissance du public

J.K.M

Libreville/Gabon

**Ils ont été établis à la suite des auditions relatives aux requêtes introduites par Jean Ping, Gérard Ella Nguema et Abel Mbombe Nzondo.**

IL fallait montrer patte blanche, jeudi, à la Cour constitutionnelle, où se tenait l'audience publique relative au contentieux né de l'élection présidentielle du 27 août dernier. Avec, au centre des débats, la présentation des rapports d'instruction établis à la suite des auditions relatives aux requêtes de Jean Ping, Gérard Ella Nguema et Abel Mbombe Nzondo. Toutes tendant, d'une manière générale, à la reformation des résultats du scrutin présidentiel dans certaines circonscriptions électorales.

Un dispositif de sécurité strict avait été mis en place pour dissuader tous ceux qui auraient pu être tentés de venir troubler, de quelque manière que ce soit, la quiétude des débats. Du coup, seuls les détenteurs de cartons d'invitation dûment établis par les services du greffe de la Haute juridiction ont pu accéder à la salle d'au-



Le siège de la Cour constitutionnelle à Libreville.



Une phase de l'audience.

dience où se trouvaient les conseils d'Ali Bongo Ondimba, ceux de Jean Ping et plusieurs personnalités politiques les ayant soutenus lors de cette élection. Notamment, du côté du président sortant, le secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG), Faustin Boukoubi, le président de son comité juridique, Ali Akbar Onanga Y'Obegue, et plusieurs membres du secrétariat exécutif du PDG. Du côté de l'ancien président de la Commission de l'Union africaine (UA), Guy Nzouba Ndama, Zacharie Myboto, Casimir Oye Mba, Didjob Divungi Di Dingué, Léon-Paul Ngoulakia, Jules Aristide Bourdès Ogouli-guende, etc. Des personnalités ayant pris place derrière le siège des avo-



Une vue des avocats et représentants des deux parties (ceux d'Ali Bongo Ondimba à droite et ceux de Jean Ping à gauche).

cats de leurs champions respectifs. Non loin d'elles se trouvaient plusieurs diplomates accrédités dans notre pays et une délégation des juristes mandatés par l'UA, venus à Libreville

pour apporter leur concours à leurs homologues gabonais. Sitôt après l'entrée des juges constitutionnels dans la salle, la présidente, Marie-Madeleine Mborant-

suo, s'est fait le devoir de rappeler aux uns et aux autres le mode de déroulement des débats. Avant d'inviter le doyen des juges, Hervé Moutsinga, en sa qualité de magistrat rapporteur, à donner lecture du rapport établi au terme de l'instruction de la requête de Jean Ping visant au recomptage des voix dans la province du Haut-Ogooué. En exposant les arguments et moyens soulevés par les deux parties. Avant que les conseils respectifs de MM. Ping et Ali Bongo Ondimba ne présentent, pendant dix minutes, leurs observations. Pour Me Jean-Rémy Bantantsa, le juge rapporteur a omis, dans son rapport, de relever certains éléments soumis à sa connaissance. Entre autres, les résultats

des neuf autres provinces à part le Haut-Ogooué... Non sans s'être indigné du fait "qu'aucun acte d'instruction ne leur ait été notifié et de la non confrontation des procès-verbaux (PV) avec la partie défenderesse". Il n'en fallait pas tant pour Me Francis Nkea, pour rappeler aux requérants "les éléments fondamentaux du principe du contradictoire". Avant d'asséner des piques à Jean Ping, coupable à ses yeux d'avoir eu recours aux services d'un "cybercriminel". S'en est suivi le réquisitoire du commissaire à la loi. Lequel a estimé recevable en la forme la requête introduite par Jean Ping, après avoir admis le principe de recomptage des voix pour l'ensemble des bureaux de vote du pays et la demande reconventionnelle formulée par les conseils d'Ali Bongo Ondimba aux fins de l'annulation des PV de certains bureaux de vote de Libreville. Tout en rejetant la requête d'inéligibilité de M. Ping qu'ils avaient réclamée.

Après avoir invité la Cour à statuer, les juges constitutionnels se sont penchés sur l'examen des rapports établis à la suite de la requête de Gérard Ella Nguema. Étant entendu qu'Abel Mbombe Nzondo a retiré la sienne.

## Crise post-électorale/Mission des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)

## Abdoulaye Bathily poursuit ses consultations avec les deux parties

O. N.

Libreville/Gabon

**Mercredi dernier, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Onu dans la sous-région d'Afrique centrale, a eu des entretiens séparés avec MM. Jean Ping, candidat de l'opposition, et Ali Bongo Ondimba, candidat du Parti démocratique gabonais (PDG). Tout comme il a échangé avec le corps diplomatique africain accrédité au Gabon.**

LE chef de la Mission des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), Abdoulaye Bathily, par ailleurs Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (Onu) en Afrique



centrale, poursuit ses consultations avec les deux parties engagées dans la crise post-électorale issue de l'annonce, par le ministre de l'Intérieur, des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 27 août 2016. Résultats contestés notamment en ce qui concerne la province

du Haut-Ogooué par M. Jean Ping, candidat de l'opposition. C'est dans ce cadre que M. Abdoulaye Bathily a eu des "entretiens séparés" avec ce dernier et Ali Bongo Ondimba, porte-étendard du Parti démocratique gabonais (PDG). Ces échanges avec les deux parties, au moment où tous



les regards sont toujours tournés du côté de la Cour constitutionnelle, s'inscrivent dans la volonté de l'organisation internationale de "promouvoir le dialogue inclusif et constructif nécessaire au renforcement de la paix et de la sécurité dans le pays", rapporte le communiqué de l'UNOCA

parvenu à notre Rédaction. Il faut souligner, par ailleurs, que les efforts de médiation de l'UNOCA entre les deux parties, ont également conduit M. Bathily, à avoir une séance de travail avec M. Mohamed El Hacem Labatt, Représentant spécial de la présidente de la Commission de

l'Union africaine (UA) pour la République centrafricaine (RCA) et chef de la Mission de l'UA pour la RCA. Celui-ci séjourne à Libreville dans le cadre de la crise post-électorale que connaît actuellement le Gabon. Dans le même objectif, le diplomate onusien a également rencontré le groupe des ambassadeurs africains accrédités dans notre pays.

A noter qu'en prélude à la proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle, le Secrétaire général des Nations unies, par la voix de son porte-parole, a adressé un message aux autorités et aux acteurs politiques du Gabon, appelant à l'apaisement, à "la préservation de la paix et de la sécurité", ainsi qu'au "respect des droits de l'Homme" (lire par ailleurs).

## Déclaration du Porte-parole du Secrétaire général des Nations unies sur la situation en République gabonaise

ALORS que la Cour constitutionnelle de la République gabonaise s'apprête à rendre sa décision sur les différends liés à l'élection présidentielle du 27 août 2016, le Secrétaire général lance un appel aux autorités, y compris aux services de sécurité, à respecter pleinement les droits de l'Homme et libertés fondamentales durant cette période difficile.

Le Secrétaire général exhorte tous les ac-

teurs, en particulier les leaders politiques et leurs partisans, à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de toute forme de violence et à rester calmes avant et après l'annonce des résultats par la Cour constitutionnelle. Toute perte supplémentaire en vie humaine serait inacceptable. Il est de la responsabilité des autorités du pays et de ses leaders politiques de garantir que les actes de vio-

lence qui ont suivi l'annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle le 31 août ne se répètent plus.

Le Secrétaire général souligne que les investigateurs ainsi que les auteurs de violations devront répondre de leurs actes. Il demande aux parties prenantes d'exprimer leurs différends de manière pacifique. Le Secrétaire général encourage le candidat victorieux à s'engager dans un vérita-

ble dialogue national inclusif en vue de promouvoir une gouvernance démocratique et l'Etat de droit, y compris des réformes dans la gestion des élections futures. Les Nations unies restent disposées à soutenir ces efforts.

New York, le 22 septembre 2016